

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 JUILLET 2015



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2015

Le six juillet deux mille quinze à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le trente juin 2015, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Martine BERTHET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Martine BERTHET, maire

Vincent ROLLAND, Catherine TERRAZ, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Christelle SEVESSAND, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Josiane CURT, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Muriel THEATE, Fabrice ZANIVAN, David GUILLOT, Jean-Pierre JARRE, Esman ERGUL, Marie-Christine VANHOUTTE, Aziz ABBAS, Bérénice LACOMBE, Chloé CHENAL, Pierre POINTET, Claude BESEVAL, Dominique RUAZ, Noëlle AZNAR-MOLLIEUX, Claudie LEGER, Laurent GRAZIANO, Michel BATAILLER, Valérie AINAUD

Étaient excusés :

Maurice MONTJOVET qui a donné pouvoir à Pierre POINTET
Philippe PERRIER qui a donné pouvoir à Noëlle AZNAR-MOLLIEUX
Valérie ROUGERON

Le quorum étant atteint (30 personnes), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Martine BERTHET, maire,

Chloé CHENAL est élue secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2015

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2015 EST
APPROUVE A L'UNANIMITE**

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015 EST
APPROUVE A L'UNANIMITE**

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2015

1° Délégation de service public du Parc de stationnement de l'Hôtel de Ville – VINCI Park – Compte rendu d'activité 2014

Hervé BERNAILLE

La capacité totale de l'ouvrage est de 348 emplacements (282 publics + 66 privés) répartis sur 2 niveaux de sous-sol.

Le parc de stationnement de l'Hôtel de Ville est exploité par la Société Auxiliaire de Parcs (SAP),

filiale de VINCI Park, dans le cadre d'un contrat de concession en date du 21 août 1990.
La gestion courante est assurée par VINCI Park Services, filiale spécialisée "exploitation stationnement" du groupe VINCI Park.
Localement, l'exploitation est assurée par le responsable d'exploitation, Olivier RITTENER RÜFF, assisté d'un agent d'exploitation.
Les services fonctionnels du siège assurent le contrôle de la gestion administrative et financière de l'exploitation.

Le groupe VINCI Park exploite également le stationnement payant sur voirie dans le cadre d'un marché public séparé de prestations de services.

Comptes de la délégation

Tarifification

Un changement des tarifs est intervenu le 1^{er} janvier 2013 (les tarifs étaient restés inchangés depuis le 15 décembre 2007) suite à un avis favorable de la ville.

État récapitulatif des recettes TTC

L'exploitation du parc de stationnement payant a généré en 2014 une recette totale de de 153 872 euros TTC, en hausse de 4 881 euros par rapport à 2013.

	Recettes 2013 € TTC	Recettes 2014 € TTC	Evolution
Recette horaire	50 583	51 559	+ 1,93 %
Abonnements	97 846	102 313	+ 1,67 %
Total	148 429	153 872	

Activité du parking

La fréquentation horaire : 47 051 visiteurs horaires en 2014 (contre 45 248 en 2013)

- 24 850 visiteurs payants
- 22 201 visiteurs gratuits (gratuité de la première demi-heure)

La prise d'abonnement s'effectue massivement en période hivernale.

Actions et animations commerciales

- participation à la manifestation "Le Grand Bivouac" : accueil gratuit des véhicules des exposants dans le parc de l'Hôtel de Ville ;
- ouverture exceptionnelle le dimanche à l'occasion de la braderie du 12 octobre : 344 entrées.

Principaux travaux réalisés en 2014

- janvier : pose et mise en service du panneau de jalonnement
- juin : changement de cellule sur barrière de sortie
- septembre : réparation des 4 portes coupe-feu
- octobre : pose d'une nouvelle signalisation de sortie de secours
- décembre : changement de pièce usagées sur les deux portes automatiques

Le rapport est consultable auprès du service affaires générales et sur le site extranet de la Ville réservé aux élus.

2° SIARA – Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – Exercice 2014

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Compétences

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Albertville (SIARA) a pour compétence :

- le traitement, le transport et la collecte des eaux usées
- le contrôle des raccordements

Le syndicat pourra réaliser des opérations de mandat pour le compte des communes adhérentes (ou non). Elles feront l'objet d'une convention dans le respect de la législation en vigueur. Le financement des études et des travaux est assuré par la (les) commune(s) qui les commandent.

Communes adhérentes au 1^{er} janvier 2014 :

Albertville, Cléry, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grignon, Mercury, Monthion, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Saint-Vital, Tournon, Tours-en-Savoie, Verrens-Arvey.

Service de traitement des eaux usées

L'exploitation de l'unité de dépollution des eaux usées située sur Gilly-sur-Isère ainsi que les postes de refoulement du parc des expositions d'Albertville, de Terre Neuve de Gilly sur Isère et des Quatre Vallées de Tournon est effectuée par la Société Lyonnaise des Eaux France dans le cadre du contrat de délégation du service public de traitement des effluents. Le contrat a été conclu avec effet au 30 mars 2003 pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 29 mars 2015.

Le 06 janvier 2014, l'avenant n°7 a été conclu. Il porte sur :

- l'intégration au périmètre du contrat d'affermage des 2 nouveaux bassins d'orage ;
- de définir la nouvelle tarification résultante des nouvelles charges d'exploitation.

Le 19 novembre 2014 , l'avenant n°8 a été conclu. Il porte sur la prolongation de la durée du contrat d'un an, ce qui porte son échéance au 29 mars 2016.

Service collecte et transport des eaux usées

La compétence collecte des eaux usées a été transférée au SIARA au 1^{er} janvier 2010.

L'exploitation du service collecte et transport est assurée par le syndicat en régie. Ce service comprend la gestion de 20 postes de refoulement ou relevage.

FONCTIONNEMENT DE LA STATION

Estimation du nombre d'habitants desservis :

35 314 habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif).

Autorisation de déversements d'effluents d'établissements industriels :

Les établissements détenteurs d'un arrêté de rejet non domestique et /ou une convention de déversement en 2014 sont au nombre de 12 sur Albertville, 2 sur Gilly sur Isère, 2 à Tours en Savoie, 2 à Frontenex, 2 à Tournon.

Linéaires de réseaux :

	2013	2014
Linéaire de réseau séparatif (hors branchements) en km	178,20	183,10
Linéaire de réseau unitaire (hors branchements) en km	21,30	23,40
Linéaire de réseau en refoulement en km	9,50	9,50
Linéaire total en km	199,50	215,97

Ouvrages :

- 22 ouvrages permettant de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par les réseaux unitaires en temps de pluie, dont 10 à Albertville
- 3 micro-stations d'épuration : Corbet d'en-haut à Notre-Dame-des-Millières, Cruet à Mercury, Grand-Arc à Mercury.
- 1 station d'épuration : lieu-dit du Marais à Gilly-sur-Isère.

Boues issues des ouvrages d'épuration : 776 tonnes de matières sèches produites en 2014 (583 tonnes en 2013).

Redevance d'assainissement du SIARA : 1,9250 euro/m³ HT pour 100 m³ d'eau assujettis à l'assainissement

L'évolution du tarif de l'assainissement s'explique par le financement du projet de restructuration du système d'assainissement de la région d'Albertville.

BUDGET

Recettes du service

Facturation du service d'assainissement aux abonnés	1 293 038,46 €
Participation pour raccordement aux égouts	349 378,99 €
Subventions	1 027 526 €
Prime pour épuration de l'Agence de l'Eau	143 098,05 €
FCTVA	1 381 975,01 €
Emprunts	0,00 €

Recettes du délégataire

PARTIE FIXE	206 630,00 €
PARTIE PROPORTIONNELLE	630 470,00 €
Autres produits (dont matières vidanges et graisses)	69 150,00 €
PRIME D'ÉPURATION	182 110,00 €
TOTAL	1 088 360,00 €

Montants des travaux engagés : 3 772 316,57 euros, 1 027 526 euros de subventions perçues pour ces travaux.

État de la dette au 31 décembre 2014 :

Encours de la dette	19 097 113,60 euros
Montant remboursé durant l'exercice	1 718 874,76 euros
dont en capital	893 592,99 euros
dont en intérêts	825 281,77 euros

Amortissements :

Réalisation des amortissements suivants durant l'exercice 2014 :

	Compte administratif de l'année 2014	
Montant de la dotation aux amortissements	438 045,50 euros amortissements travaux	+258 864,34 euros amortissements subventions

SITUATION

L'année 2014 a vu le démarrage et la réflexion de diverses actions et notamment :

Fonctionnement :

- Étude sur le mode de gestion des stations d'épuration (étude comparative gestion interne – régie, SPL – ou externe – DSP, prestation de service)
- Convention d'assistance auprès du CDG73 pour la réalisation du Document Unique
- Avenant n° 8 au contrat DSP afin de prolonger d'un an la DSP soit jusqu'à fin mars 2016

- Déclaration sans suite de la procédure de consultation de la nouvelle DSP
- Mise en place du temps partiel
- Convention de mutualisation de service avec la communauté de communes de la région d'Albertville (Co.RAL) avec un appui du pôle administratif et de la cellule technique
- Validation du manuel d'autosurveillance du système d'assainissement

Investissement :

- Rétrocession des réseaux d'eaux usées de la ZAC Le Grand Bassin situé à Tournon
- Rétrocession des réseaux d'eaux usées du lotissement Les Vignettes situé à Gilly sur Isère
- Finalisation de la restructuration du réseau de transit des effluents
- Maîtrise d'oeuvre Plancherine – Chef-Lieu en groupement de commande avec la commune de Plancherine et le SIEBE
- Travaux réseaux Plancherine – Chef-Lieu en groupement de commande avec la commune de Plancherine et le SIEBE
- Travaux réseaux Mercury – La Soffaz en groupement de commande avec la commune de Mercury et le SIEBE
- Renouvellement de pompes dans les postes de relevage
- Renouvellement du marché à bons de commande pour les travaux d'extension, de renouvellement et de réparations sur les réseaux d'assainissement

Le rapport est consultable auprès du service affaires générales et sur le site extranet de la Ville réservé aux élus.

3° GrDF – Présentation du compte rendu de la concession 2014

Frédéric BURNIER FRAMBORET

La distribution publique de gaz naturel sur le territoire de la commune est confiée à GrDF par un contrat de concession en date du 22 avril 1998 pour une durée de 30 ans.

La concession gaz sur la commune alimente clients 4 231 en 2014 (4 279 en 2013) pour une consommation de 95 543 MWh consommés (123 129 MWh en 2013).

Ces variations sont dues à plusieurs effets : les variations du nombre d'usagers, de la consommation spécifique de chaque usager et surtout l'impact du climat. L'effet du climat est prépondérant : les quantités acheminées peuvent varier ainsi de 15% par rapport à la moyenne des 8 dernières années pour l'année la plus froide ou l'année la plus chaude.

La redevance de concession R1 s'élève à 9 196 euros (9129 en 2013)

Le patrimoine

- 8 postes de distribution publique (comme en 2013)
- 64 749 mètres de réseaux (64 711 en 2013)
- âge moyen du réseau : 25 ans
- valeur nette totale des ouvrages : 3 412 726 euros (3 510 643 en 2013)

L'obligation contractuelle du concessionnaire consiste à conserver le patrimoine concédé en état normal de fonctionnement par des opérations de maintenance et de modernisation des ouvrages.

En 2014 , GrDF a investi 35 657 euros sur le territoire de la concession dans les domaines développement et sécurité des ouvrages.

En 2014, GrDF a réalisé 15 mètres d'extension de réseau (Rue Suarez)

Investissements réalisés	2014	2013
Total des investissements réalisés	35 657 €	33 364 €
de développement du réseau	28031 €	32 057 €
de sécurité industrielle	7 625 €	1 307 €

Ces travaux de développement du réseau concédé consistent en la construction de nouveaux ouvrages de distribution (canalisations, branchements, postes de détente...) dans des parties du territoire concédé mais non encore desservies.

Investissements de premier établissement ou développement (en € HT)	2014	2013	Variation
Montant total sur la concession	28 031	32 057	-12,56%
réseaux	7 782	6 712	15,93%
branchements	20 250	25 345	-20,11%
postes de détente	0	0	-
protection cathodique	0	0	-
autres	0	0	-

Ce rapport sur la concession de distribution de gaz est consultable au service affaires générales et sur le site extranet de la Ville réservé aux élus.

4° CCAS – Présentation du rapport d'activité 2014

Catherine TERRAZ

Le CCAS est un établissement public, présidé de droit par le maire de la commune de rattachement. Pour information, est transmis aux conseillers municipaux un exemplaire du rapport d'activité 2014 du CCAS.

Ce rapport retrace l'activité des services de maintien à domicile, des soins infirmiers à domicile, de l'accueil de jour Alzheimer, de la résidence personnes âgées des 4 vallées, de la petite enfance, de l'animation personnes âgées et de l'action sociale.

Le CCAS anime en outre une mission générale de développement social (animation de partenaires sociaux, analyse des besoins sociaux, animations de dispositifs médico-sociaux...)

Le CCAS présente un budget consolidé 2014 en dépenses de fonctionnement de 6 693 253,77 euros (dépenses de fonctionnement du budget général additionné des dépenses des quatre budgets annexes).

Pour mener à bien la politique d'action sociale fixée par ses administrateurs, le CCAS a reçu une subvention d'équilibre de la ville en 2014 qui s'élève à 703 500 euros (soit 10,58 % des dépenses).

Ce rapport très complet détaille le quotidien des 110 agents du CCAS qui interviennent en relation d'aide auprès de tous les albertvillois qui en expriment le besoin qui sont parfois en situation de fragilité ou de précarité.

5° Décisions en vertu de la délibération du 22 avril 2014 accordant délégation au maire

Hervé BERNAILLE

- **Décision de création et suppression de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux**

Décision en date du 19 juin 2015 modifiant la régie de recettes musée d'Art et d'histoire afin de permettre l'encaissement des produits suivants :

- droits d'entrées au musée
- produits de la boutique, produits confiés en dépôt-vente par les artisans,
- locations d'audioguides
- *abonnement Pass-Patrimoine et Pass-Ambassadeur*

6° Mise à disposition de locaux pour les permanences départementales

Martine BERTHET

7° Retrait du rapport 4-3-3 - Bail emphytéotique avec les pompes funèbres PECH/Construction d'un centre funéraire – Lieu-dit Les Domaines

Martine BERTHET

L'avis des domaines n'étant pas parvenu dans les délais, l'étude du projet de rapport est reporté au conseil municipal du 21 septembre.

8° Remerciements

Martine BERTHET

Les associations suivantes remercient la municipalité pour l'octroi de subventions :

- Cantabile Albertville
- Jazzbertville
- La Banque Alimentaire de Savoie

Le lycée René Perrin d'Ugine remercie la municipalité pour l'accueil de plusieurs de ses élèves en formation en milieu professionnel.

L'Olympique Albertville Football Club remercie la municipalité pour le prêt d'infrastructures, de matériel et pour la mise à disposition du personnel municipal lors de la journée Nationale des débutants le 13 juin dernier.

Un usager remercie la municipalité pour la bonne gestion du stationnement en centre ville.

9° Le prochain conseil municipal est programmé

Lundi 21 septembre à 18h30.

DELIBERATIONS

1-1 Décision modificative n° 5

Décision modificative n°5 qui s'équilibre en dépenses et recettes à + 14 540,00 euros en fonctionnement et + 105 800,00 euros en investissement.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
AVEC 6 ABSTENTIONS**

1-2 Subvention au centre communal d'action sociale – Modification

Réduction de 154 479 euros de la subvention au centre communal d'action sociale pour la ramener à 780 000 euros au titre de l'année 2015, contre 703 500 euros en 2014 et contre 637 500 euros en 2013.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Martine BERTHET, Muriel THEATE, Jean-Pierre JARRE, Vincent ROLLAND et Laurent GRAZIANO quittent la séance le temps de l'examen et du vote de la question 1-3-1
Le quorum est réapprécié (25 personnes)**

1-3-1 Convention d'objectifs avec la maison du tourisme – Avenant 1

Approbation de l'avenant n°1 à intervenir à la convention d'objectifs pour la mise à disposition de la maison du tourisme des locaux du centre Joseph Buet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Martine BERTHET, Muriel THEATE, Jean-Pierre JARRE, Vincent ROLLAND et Laurent GRAZIANO rejoignent la séance.
Le quorum est réapprécié (30 personnes)**

1-3-2 Subvention exceptionnelle de 3 000 euros à l'association sportive de l'école du Val des Roses – Déplacement à Paris des élèves lauréats du concours Mémo'Risks

Versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros à l'association sportive de l'école du val des roses pour aider au financement du voyage des élèves.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-4 Centre national de ski de haut niveau (CNSHN) de la fédération française de Ski – Acceptation de cession de créances professionnelles de la S.A.S DEVELOPPEMENT au profit de la société AUXIFIP

Approbation des termes de l'acte d'acceptation de cession de créances professionnelles de la S.A.S DEVELOPPEMENT au profit de la société AUXIFIP.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES AVEC 6 ABSTENTIONS

1-5 Bilan des actions financées par la dotation de solidarité urbaine (DSU) 2014

La ville d'Albertville ayant bénéficié en 2014 d'une dotation de solidarité urbaine (DSU) d'un montant de 581 814 euros.

le conseil municipal prend acte de la présentation du document relatif aux actions de développement social urbain pour l'exercice 2014

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1 Révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) en Savoie 2012-2018 pour la période 2015-2018

Avis favorable à la demande de modification du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) en Savoie 2012-2018 pour sa période 2015-2018, sous réserve de la prise en compte des remarques formulées ci-dessous :

- Le schéma départemental 2015-2018 prévoit et valide la réalisation de 4 aires de grands passages (de 2 ha) sur le département de la Savoie.
De fait, la commune d'Albertville réfute l'identification et l'éventuelle mise en place de terrains complémentaires et conditionne son avis à la suppression de cette mention ;
- Concernant l'aire de grands passages, la commune d'Albertville confirme son avis favorable sous condition qu'elle puisse être implantée sur le seul terrain adapté, à savoir celui de Tournon, proposé conjointement par la Co.RAL et la CCHCS sur leur territoire ;
- En soutien à la communauté de communes, la commune d'Albertville appuie la demande de la Co.RAL pour, par solidarité, une contribution financière de l'ensemble des territoires du département et de l'Etat à la réalisation de ces aires.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2 Contrat de ville

Approbation du contrat de ville et de la mise en oeuvre de la programmation afférente ;
Autorisation à signer le contrat de ville 2015-2020, ses annexes et toutes les pièces nécessaires à son exécution ;
Autorisation à solliciter toutes les subventions utiles à l'exécution de la programmation, dans le respect des crédits correspondant aux actions inscrites au budget municipal ;
Autorisation à signer le protocole de préfiguration type du projet de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Noëlle AZNAR-MOLLIEUX quitte momentanément la séance.
Le quorum est réapprécié : 29 personnes**

2-3 Écoles d'Albertville - Désignation des délégués

Aziz ABBAS, Jacqueline ROUX, Catherine TERRAZ et Josiane CURT demandant à se faire remplacer au sein des conseils d'école auxquels ils représentaient la commune ;

sont élus avec 30 voix chacun pour représenter la commune

au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Plaine de Conflans :
Jean-François BRUGNON

est élu pour siéger au sein du conseil d'école de l'école maternelle Plaine de Conflans :
Jean-François BRUGNON

est élu pour siéger au sein du conseil d'école de l'école primaire du val des roses :
Aziz ABBAS

est élue pour siéger au sein du conseil d'école de l'école maternelle Saint Sigismond :
Valérie ROUGERON

est élue pour siéger au sein du conseil d'école de l'école primaire Saint-François :
Marie-Christine VANHOUTTE

**Noëlle AZNAR-MOLLIEUX rejoint la séance.
Le quorum est réapprécié : 30 personnes**

2-4 Convention avec l'Etat et le département de la Savoie – Journée sécurité routière

Approbation de la convention avec l'Etat et le département de la Savoie pour l'organisation de la journée sécurité routière au cours de laquelle une information et une sensibilisation est apportée à la population, aux collégiens et aux lycéens d'Albertville.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Martine BERTHET, Jean MARTINATO, Aziz ABBAS, David GUILLOT, Josiane CURT, Michel BATAILLER se retirent et ne prennent pas part au vote.
Le quorum est réapprécié (24 personnes)**

2-5 Convention entre Val Savoie Habitat et la commune - Mise à disposition d'un terrain pour la construction et l'exploitation d'une aire de fitness urbain

Approbation de la mise à disposition d'un terrain à la ville d'Albertville par Val Savoie Habitat pour l'installation d'une aire de fitness urbain, dans le quartier du champs de mars, sous la forme d'un prêt à usage ou commodat pour une durée indéterminée liée au maintien des installations ;
Approbation des termes de la convention à intervenir et autorisation à signer ladite convention.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Martine BERTHET, Jean MARTINATO, Aziz ABBAS, David GUILLOT, Josiane CURT, Michel BATAILLER rejoignent la séance.
Le quorum est réapprécié (30 personnes)**

2-6 Contrat de prêt à usage de chalets forestiers forêt communale de Rhonne - Association partageons la forêt albertvilloise

Approbation de la mise à disposition de l'association Partageons la forêt Albertvilloise (APFA), organise des journées de découverte du milieu forestier, des sorties nocturnes, des sorties en ânes... de deux chalets forestiers et du terrain aménagé attenant, sous la forme d'un contrat de prêt à usage pour une durée de trois ans ;
Autorisation à signer le contrat de prêt à usage.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-7 Convention de mise à disposition d'un local à madame Brigitte MOCELLIN – 11 place de Conflans

Approbation de la mise à disposition d'un local d'une surface de 32 m², situé au rez-de-chaussée d'un immeuble communal sis 11 Place de Conflans à madame Brigitte MOCELLIN, fabricante de cartes postales et d'objets décoratifs pour y exercer son activité et promouvoir l'artisanat sur Conflans, au travers d'une convention d'occupation de locaux moyennant un loyer annuel à hauteur de 1 620 euros ;
Autorisation à signer la convention.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-8 Convention de mise à disposition d'un local à l'association d'Art DARE – 14 place de Conflans

Approbation de la mise à disposition d'un local, d'une surface de 42 m², situé au rez-de-chaussée d'un immeuble communal sis 14 place de Conflans, à l'association D'ART DARE, association ayant pour but de promouvoir et de développer la création artistique et représentant des artistes et artisans dans l'art du visuel, du spectacle et du langage, pour y exercer son activité et promouvoir l'artisanat sur Conflans, au travers d'une convention d'occupation de locaux moyennant un loyer annuel à hauteur de 1 920 euros ;
Autorisation à signer la convention.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-9 Convention de mise à disposition d'un local de stockage au SOUA Rugby – Ex-piscine

Approbation de la mise à disposition au bénéfice de l'association du SOUA de locaux de stockage situés avenue des chasseurs alpins au tarif forfaitaire de 300 euros annuel.
Autorisation à signer la convention.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-10 Convention de coopération avec pôle emploi – Organisation du forum de la saisonnalité

Approbation de la convention de coopération entre la commune et pôle emploi pour l'organisation du forum de la saisonnalité, convention ayant pour objectif de fixer les engagements entre les deux partenaires dans le cadre de l'organisation de ce forum.

La commune s'engage notamment à mettre à disposition gracieusement :

- des espaces de stationnement à proximité du bâtiment
- du matériel (tables, chaises, signalétique)
- des supports de communication pour valoriser l'événement

Autorisation à signer la convention.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1 Modification du tableau des effectifs

Approbation de la création à compter du 1^{er} août 2015, dans le cadre du dispositif de titularisation découlant de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe à temps complet au service vie scolaire.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-2 Contrat de ville – création et conventionnement de postes adultes-relais

Approbation du recrutement de deux agents en contrat adulte-relais au sein de l'équipe du centre socioculturel ;

Approbation et autorisation à signer les deux conventions à intervenir.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1-1 Délibération tirant le bilan de la mise à disposition du projet de la modification simplifiée n°1 du PLU

Approbation du bilan tiré de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme avec la mise à disposition du projet de modification et la mise à disposition d'un registre servant à recueillir par écrit les observations et avis du public.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 VOTES CONTRE

4-1-2 Délibération approuvant le projet de la modification simplifiée n°1 du PLU

Approbation de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme initiée en application de l'article L.123-13-1 du code de l'urbanisme afin d'adapter le projet urbain communal pour répondre aux besoins d'habitat des gens du voyage sédentarisés et permettre l'aménagement d'un terrain familial.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 VOTES CONTRE

4-1-3 Instauration du droit de préemption commercial

Approbation de l'institution du droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet d'un projet d'aménagement commercial dans le

périmètre de sauvegarde.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2 Désaffectation et déclassement des deux courts de tennis – Le Rafour

Approbation du constat de la désaffectation au service public communal sportif de l'emprise des anciens courts de tennis situés sur la parcelle communale cadastrée section H n°2084, pour une surface de 1 600 m² ;

Approbation de son déclassement du domaine public communal conformément à l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques et de son incorporation au domaine privé communal ;

Autorisation à madame le maire ou un adjoint ayant délégation à accomplir toutes formalités à cet effet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-3-1 Cession tènement immobilier au Couvent Saint-François – Clos des Capucins

Vote de la délibération reporté au conseil municipal du 21 septembre prochain

4-3-2 Cession à la SAS Développement – Terrain Le Rafour

Cession à la SAS Développement d'un tènement foncier d'environ 1 600 m², correspondant à l'emprise élargie des deux anciens courts de tennis, issu de la parcelle cadastrée section H n° 2084 , au prix de 80 euros (quatre vingts euros) le m² ;

Autorisation à signer le compromis et l'acte de vente.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

LA QUESTION 4-3-3 Bail emphytéotique avec les pompes funèbres PECH/Construction d'un centre funéraire – Lieu-dit Les Domaines A ETE RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

5-1 Création d'une nouvelle déclaration d'accueil de loisirs pour le regroupement des dispositifs sport enfance jeunesse

Approbation de la modification des déclarations d'accueils de loisirs existantes et de la création auprès de la DDCSPP d'un 8ème accueil de loisirs.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-1 Marché de travaux de transformation d'un terrain de football en schiste en un terrain en gazon synthétique - Lancement de la consultation

Marché de travaux permettant

- la mise en place d'un équipement adéquat avec les pratiques sportives actuelles
- d'accueillir les clubs sportifs et les scolaires toute l'année
- de permettre la pratique du foot et des entraînements de rugby en période hivernale
- s'inscrire dans le développement du campus olympique

Travaux estimés à hauteur de 675 000 € HT

Marché décomposé en deux lots :

- Lot 1 : terrassements/réseaux secs et humides/revêtement/clôtures et mobiliers estimé à 592 000€ HT
- Lot 2 : éclairage estimé à 83 000€ HT

Approbation du lancement de la consultation ;

Autorisation à signer le marché concerné (ainsi que toutes les pièces afférentes) et l'exécuter.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

7-1-1 Annulation de la subvention de 20 000 euros à Val Savoie Habitat – Opération La Belle-Etoile, construction de 25 logements 106 avenue Général de Gaulle

Annulation de la subvention d'équipement d'un montant de 20 000 euros adoptée lors du conseil municipal du 24 février 2014 pour la réalisation de l'opération de construction La Belle Étoile au profit de Val Savoie Habitat, en raison de l'abandon de l'opération.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

7-2 Annulation de la cession gracieuse à Val Savoie Habitat – Opération La Belle Étoile, construction de 25 logements 106 avenue Général de Gaulle

Annulation de la délibération du conseil municipal du 24 février 2014 décidant de la cession gratuite d'une emprise foncière d'environ 100 m² issue de la parcelle cadastrée section H n°2150 à Val Savoie Habitat.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

8-1 Motion de la Fédération des maires de Savoie contre la baisse des dotations de l'État

Les communes et intercommunalités de Savoie ne contestent aucunement leur participation à l'effort de réduction des déficits publics, ce qu'elles font déjà depuis 2008, en particulier depuis 2011 avec le gel des dotations de l'État.

Elles remarquent cependant que le secteur local va porter au niveau national 22 % de l'effort demandé alors qu'il ne représente que 20 % de la dépense publique et seulement 9,5 % de la dette publique.

Les communes et intercommunalités de Savoie tiennent également à souligner les répercussions que cette baisse va inévitablement entraîner :

- sur le niveau des services publics locaux au détriment de la cohésion sociale et de la croissance économique
- et sur le niveau de l'investissement qui est un élément majeur d'aménagement du territoire et stabilisateur social

Les collectivités locales assurent habituellement 70 % de l'investissement en France et pour 2014, des études économiques ont estimé à 30 % la baisse des commandes auprès des entreprises du BTP, ce qui, dans la durée, pourrait signifier d'ici 2017 la disparition de plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

La diminution drastique des ressources locales va donc pénaliser à terme tous les habitants du territoire et pourrait fragiliser la reprise économique pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pourquoi, les communes et intercommunalités de Savoie seront attentives aux conclusions rendues par le groupe de travail que le Premier ministre a mis en place en lien avec leurs associations dans le but d'établir un diagnostic partagé de la situation des finances locales et d'étudier toutes les mesures d'adaptation qui pourraient être mises en œuvre.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUIsé
LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H00**